



STATION THERMALE CLASSEE

**Mairie de BARBAZAN**

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: accueil@mairie-barbazan.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE**

Madame le Maire,

**DEMANDEUR**

Je soussigné(e),

Monsieur Dominique ROULLIER

Profession : secrétaire de l'association Barbazan Pétanque

Domicilié(e) : 29, Impasse du Bourguet 31510 BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 2ème catégorie à Barbazan (parc des Thermes).

Du 20 juin 2024 à 13 heures 00

Au 20 juin 2024 à 23 heures 00

Pour le motif concours de pétanque vétérans

Veuillez agréer, Madame le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 16 janvier 2024

Signature

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

**ARRÊTÉ**

Article unique - Monsieur Dominique ROULLIER 29, Impasse du Bourguet 31510 BARBAZAN (Haute-Garonne FRANCE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 2ème catégorie.

Du 20 juin 2024 à 13 heures 00

Au 20 juin 2024 à 23 heures 00

Pour le motif concours de pétanque vétérans à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à BARBAZAN, le 16 janvier 2024

Le Maire

